

États financiers de la

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Exercice terminé le 31 mars 2005

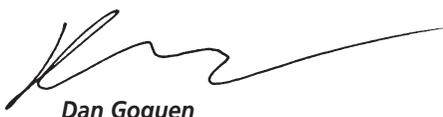
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick incombe à la direction de la Société. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



John A. Sinclair

Le président et Chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié le bilan de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2005 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



KPMG s.r.l.
Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada
Le 5 mai 2005

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU
NOUVEAU-BRUNSWICK**
États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Page
Bilan	20
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	21
Notes	22

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Bilan

31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

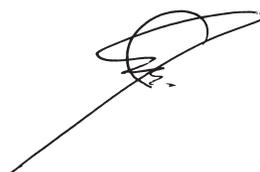
	2005	2004
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	60 930 \$	4 950 \$
Débiteurs – Fonds de retraite	2 080 572	2 063 620
Autres débiteurs	18 360	8 587
Charges payées d'avance et autres débiteurs	263 233	273 489
	2 423 095	2 350 646
Immobilisations (note 3)	241 030	286 828
	2 664 125 \$	2 637 474 \$
Passif, apports reportés et actif net		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	1 936 940 \$	1 929 630 \$
Taxe de vente harmonisée	96 073	75 042
Tranche à court terme du passif découlant du régime de retraite (note 5)	22 530	22 149
	2 055 543	2 026 821
Passif découlant du régime de retraite (note 5)	301 199	323 825
Passif découlant des avantages sociaux futurs (note 6)	66 353	-
Apports reportés relatifs aux immobilisations (note 7)	241 030	286 828
Actif net	-	-
Engagements (note 4)		
	2 664 125 \$	2 637 474 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Produits :		
Honoraires :		
Fonds de retraite dans les services publics	4 603 007 \$	4 651 713 \$
Fonds de retraite des enseignants	4 066 065	4 161 675
Fonds de retraite des juges	35 437	32 322
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations	143 759	157 134
Divers	905	34 197
	<hr/>	<hr/>
	8 849 173	9 037 041
Charges :		
Salaires et charges sociales	3 658 806	4 175 903
Autres services (note 8)	4 988 264	4 635 285
Matières et fournitures	58 344	68 719
Amortissement des immobilisations	143 759	157 134
	<hr/>	<hr/>
	8 849 173	9 037 041
Variation de l'actif net	<hr/>	<hr/>
	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, qui a été promulguée le 11 mars 1996. La Société est exonérée d'impôts.

Son mandat prescrit par la loi est le suivant :

- agir en qualité de fiduciaire du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds »);
- fournir des services de conseils en placement et offrir d'autres services pour certains fonds en fiducie;
- promouvoir l'avancement du secteur des services et des marchés financiers dans la province;
- prendre en considération les possibilités de placement dans la province lorsqu'elle élabore ses politiques en matière de placement et;
- mener les autres activités ou tâches autorisées ou prescrites par la loi ou encore exigées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

1. Principales conventions comptables :

(a) Entité comptable :

La Société est une entité distincte des fonds de retraite dont elle est fiduciaire. Les charges de la Société sont financées intégralement par les Fonds.

(b) Mode de présentation :

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(c) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels indiqués à la note 3.

(d) Constatation des produits :

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus.

La Société comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode linéaire à des taux correspondant à ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations connexes.

2. État des flux de trésorerie :

Un état des flux de trésorerie n'a pas été dressé car les renseignements sur ces flux se retrouvent facilement dans les autres états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Immobilisations :

				2005	2004
	Taux	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	33 ½ %	369 020 \$	299 282 \$	69 738 \$	83 008 \$
Mobilier et matériel	8 %	329 654	206 266	123 388	138 024
Améliorations locatives	10 %	278 216	230 312	47 904	65 796
		976 890 \$	735 860 \$	241 030 \$	286 828 \$

4. Engagement :

La Société loue des locaux aux termes de divers contrats de location-exploitation qui arrivent à expiration à différentes dates entre 2006 et 2012.

Les paiements minimums futurs par année et au total, sont les suivants :

2006	245 700 \$
2007	245 700
2008	245 700
2009	245 700
2010	245 700
Par la suite, jusqu'en 2012	450 450
	1 678 950 \$

5. Passif découlant du régime de retraite :

La Société a une provision estimative de 324 000 \$ (346 000 \$ en 2004) et une charge au titre des salaires et des avantages sociaux de néant (346 000 \$ en 2004) pour des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés décernés durant 2003-2004. Ce montant équivaut à la valeur escomptée des versements prévus. Le coût final pour la Société variera selon la hausse de l'indice des prix à la consommation et selon certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu seront comptabilisées au cours de la période pendant laquelle elles surviennent. Les paiements effectués jusqu'à ce jour et les paiements futurs seront tirés d'une augmentation des honoraires imputés au Fonds de retraite dans les services publics, au Fonds de retraite des enseignants ainsi qu'au Fonds de retraite des juges.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

6. Avantages sociaux futurs :

(a) Prestations de retraite :

Les employés à temps plein de la Société sont couverts par le Fonds de retraite dans les services publics (le « Fonds de retraite ») du Nouveau-Brunswick. Le Fonds de retraite est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées aux termes duquel les cotisations sont versées à la fois par la Société et ses employés. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Société a versé des cotisations de 178 895 \$ (191 774 \$ en 2004) conformément aux modalités du Fonds. La Société n'a aucune obligation ni aucun droit de façon directe à l'égard de tout passif non capitalisé ou de tout excédent du régime relativement à ses employés anciens ou actuels.

(b) Indemnité de retraite

Les employés à temps plein de la Société ont droit à leur retraite à une indemnité de retraite dont la valeur est établie en fonction de leurs années de service. Pendant la durée de la carrière de ses employés, la Société enregistre une charge à payer relativement aux sommes estimatives futures qu'elle devra verser, établies à l'aide de calculs actuariels et d'hypothèses. La charge à payer est réduite par les versements effectués. Le Fonds est un régime sans capitalisation ne comportant aucun actif grevé pour le règlement des obligations.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Hypothèses
Taux d'actualisation annuel	5,50 %
Hausses salariales annuelles	3,00 %
Mortalité	Aucune
Cessation d'emploi	Fonds de retraite dans les services publics
Age à la retraite	15 % à 57 ans
	60 % à 60 ans
	25 % à 63 ans
Méthode d'évaluation actuarielle	Répartition prévue des prestations au prorata des services

Selon l'évaluation actuarielle du 31 mars 2005, l'obligation transitoire de la Société s'établissait à 118 300 \$ au 1er avril 2003. Ce montant est amorti de façon linéaire sur la moyenne estimative du nombre d'années de service restantes des employés en service. Au 31 mars 2005, l'obligation transitoire non amortie se chiffre à 105 847 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005, la Société a passé en charges un montant de 66 353 \$ comprenant le coût des services rendus, les intérêts sur la charge à payer et l'amortissement de l'obligation transitoire.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2005

7. Apports reportés relatifs aux immobilisations :

	2005	2004
Solde au début de l'exercice	286 828 \$	383 702 \$
Apports supplémentaires reçus, montant net	97 961	60 260
Moins les montants amortis par imputations aux produits	(143 759)	(157 134)
Solde à la fin de l'exercice	241 030 \$	286 828 \$

8. Autres services :

	2005	2004
Honoraires et frais de gestion de tiers	2 954 067 \$	2 743 700 \$
Services de garde	185 932	160 346
Déplacements	193 566	209 316
Loyer de bureaux	241 965	295 323
Services professionnels	281 923	242 594
Systèmes d'information	970 970	818 867
Divers	159 841	165 139
	4 988 264 \$	4 635 285 \$

9. Juste valeur des actifs et des passifs financiers :

La juste valeur de l'encaisse, des débiteurs – Fonds de retraite, des autres débiteurs et des créditeurs et charges à payer de la Société se rapproche de leur valeur comptable.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

- Fonds de retraite dans les services publics
- Fonds de retraite des enseignants
- Fonds de retraite des juges

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges incombe à la direction de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick. Ces états ont été approuvés par son conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers conformément aux conventions comptables exposées dans les notes afférentes aux états financiers.

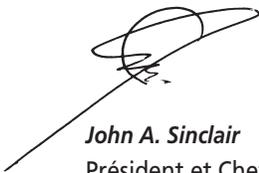
La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick veille à la tenue des registres comptables, des systèmes informatiques ainsi que des systèmes de contrôle financier et de gestion grâce auxquels elle est en mesure d'attester avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte, que l'actif est protégé et que les ressources sont gérées de façon efficace.

Le conseil d'administration supervise la présentation de l'information financière par l'entremise de son comité de vérification. Celui-ci examine les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, aux états financiers et au rapport des vérificateurs externes.



Dan Goguen

Le vice-président, Finances et administration



John A. Sinclair

Président et Chef de la direction

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick

Nous avons vérifié les états de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges au 31 mars 2005 et les états de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie de l'exercice terminé à cette date. Les présents états financiers ont été établis conformément au paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net détenu en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite dans les services publics, le Fonds de retraite des enseignants et le Fonds de retraite des juges au 31 mars 2005 ainsi que de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie pour l'exercice terminé à cette date selon la méthode comptable décrite à la note 1 afférente aux états financiers.

Les présents états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'étaient pas censés être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont destinés uniquement à informer les utilisateurs prévus, soit aux administrateurs de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick pour le Fonds de retraite des services publics, le Fonds de retraite des enseignants, le Fonds de retraite des juges ainsi que le ministre des Finances de la province du Nouveau-Brunswick, et à être utilisés par ces derniers, et respecter le paragraphe 27(1) de la *Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*. Les états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.



KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Fredericton (N.-B.) Canada

Le 5 mai 2005

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

États financiers

Exercice terminé le 31 mars 2005

	Page
Fonds de retraite dans les services publics	
État de l'actif net détenu en fiducie	30
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	30
Fonds de retraite des enseignants	
État de l'actif net détenu en fiducie	31
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	31
Fonds de retraite des juges	
État de l'actif net détenu en fiducie	32
État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie	32
Notes	33

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite dans les services publics

État de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Actif		
Placements (note 3)	3 745 383 \$	3 456 048 \$
Apports à recevoir	7 436	8 314
Autres montants à recevoir	686	-
	3 753 505	3 464 362
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 956	1 429
Actif net	3 751 549 \$	3 462 933 \$

Fonds de retraite dans les services publics

État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Augmentation de l'actif net :		
Revenu de placement (note 4)	293 477 \$	701 030 \$
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	123 019	118 672
Cotisations d'amortissement de l'employeur	49 968	47 452
	466 464	867 154
Diminution de l'actif net :		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	170 837	156 804
Paiements versés au promoteur pour les charges	2 342	2 106
Honoraires versés à la SGPNB	4 669	5 184
	177 848	164 094
Augmentation nette	288 616	703 060
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	3 462 933	2 759 873
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	3 751 549 \$	3 462 933 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite des enseignants État de l'actif net détenu en fiducie (en milliers de dollars)

31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Actif		
Placements (note 3)	3 276 129 \$	3 076 388 \$
Apports à recevoir	4 570	3 498
Autres montants à recevoir	470	-
	3 281 169	3 079 886
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 313	1 183
Actif net	3 279 856 \$	3 078 703 \$

Fonds de retraite des enseignants État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie (en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Augmentation de l'actif net :		
Revenu de placement (note 4)	256 748 \$	615 592 \$
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	68 487	67 933
Cotisations d'amortissement de l'employeur	72 630	68 975
	397 865	752 500
Diminution de l'actif net :		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	191 174	177 696
Paiements versés au promoteur pour les charges	1 277	1 195
Honoraires versés à la SGPNB	4 261	4 637
	196 712	183 528
Augmentation nette	201 153	568 972
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	3 078 703	2 509 731
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	3 279 856 \$	3 078 703 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Fonds de retraite des juges État de l'actif net détenu en fiducie (en milliers de dollars)

31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Actif		
Placements (note 3)	24 588 \$	23 568 \$
Apports à recevoir	8	33
	24 596	23 601
Passif		
Créditeurs et charges à payer	14	9
Actif net	24 582 \$	23 592 \$

Fonds de retraite des juges État de l'évolution de l'actif net détenu en fiducie (en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005, avec chiffres correspondants de 2004

	2005	2004
Augmentation de l'actif net :		
Revenu de placement (note 4)	2 033 \$	5 146 \$
Cotisations du promoteur au Fonds de retraite	252	258
	2 285	5 404
Diminution de l'actif net :		
Paiements versés au promoteur pour les prestations	1 225	1 083
Paiements versés au promoteur pour les charges	29	13
Honoraires versés à la SGPNB	41	35
	1 295	1 131
Augmentation nette	990	4 273
Actif net détenu en fiducie au début de l'exercice	23 592	19 319
Actif net détenu en fiducie à la fin de l'exercice	24 582 \$	23 592 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration,



Le président du conseil



Le président et Chef de la direction

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

Les éléments d'actif du Fonds de retraite dans les services publics, du Fonds de retraite des enseignants et du Fonds de retraite des juges (les « Fonds ») sont détenus en fiducie par la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (« SGPNB »). La SGPNB a été nommée fiduciaire le 11 mars 1996 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui porte son nom, c'est-à-dire la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (« Loi sur la SGPNB »). La responsabilité de la gestion de l'actif des Fonds incombe à la SGPNB depuis le 1er avril 1996.

Le 1^{er} avril 1998, l'actif des Fonds a été transféré à des fiducies d'investissement à participation unitaire créées par la SGPNB. La structure des portefeuilles facilite la gestion collective des placements et l'administration de l'actif. À la fin de l'exercice, 17 fonds avaient été créés, chacun ayant son propre objectif. Chaque Fonds détient des parts de fiducie conformément à sa politique d'investissement.

1. Méthode de comptabilité :

Les états financiers ont été établis selon les principales conventions comptables décrites ci-dessous afin de satisfaire aux exigences réglementaires prescrites par la Loi sur la SGPNB. La méthode de comptabilité utilisée pour l'établissement des états financiers s'écarte sensiblement des principes comptables généralement reconnus du Canada du fait qu'elle ne tient pas compte des provisions actuarielles du régime. En conséquence, les états financiers ne visent pas à montrer si les actifs du régime sont suffisants pour satisfaire aux obligations au titre du régime.

2. Principales conventions comptables :

(a) Entité comptable :

L'information contenue dans les présents états financiers ne touche que les éléments d'actif des Fonds gérés par la SGPNB. Les apports aux Fonds et les paiements à partir de ces derniers sont déterminés par le promoteur des Fonds, soit le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le promoteur est responsable de l'administration des sommes recouvrées des membres et des paiements qui leur sont faits.

(b) Placements :

Tous les placements des Fonds sont représentés par des parts de fiducie. La valeur totale est fonction de la valeur liquidative calculée, multipliée par le nombre de parts détenues. Les placements dans les fonds en fiducie à participation unitaire sont évalués à leur juste valeur à la date des états financiers. Pour ce qui est des titres cotés en bourse, la valeur marchande équivaut au cours de clôture affiché à la bourse en cause. Si le cours de clôture n'était pas disponible, la valeur marchande serait alors équivalente à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur. Les titres qui ne se négocient pas en bourse sont évalués selon les données du service de cotation d'un courtier reconnu. La juste valeur des placements en actions à diffusion restreinte et en valeurs mobilières canadiennes est estimée selon une combinaison de méthodes fondées notamment sur les bénéfiques futurs prévus, l'évaluation d'une tierce partie et les récentes opérations comparables. Les placements dans des instruments du marché monétaire sont indiqués au prix coûtant qui se rapproche de la valeur marchande.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

2. Principales conventions comptables (suite) :

(c) Conversion des devises :

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état de l'actif net détenu en fiducie. Les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change réalisés et non réalisés sont compris dans le revenu de placement.

(d) Incertitude relative à la mesure :

La préparation d'états financiers conformément à la méthode de comptabilité communiquée exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. Le principal élément exigeant l'utilisation d'estimations est l'évaluation des placements à la valeur du marché. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Placements :

Les placements des Fonds sont détenus sous forme de participations unitaires dans des fonds en fiducie dont la SGPNB est le fiduciaire.

Le texte qui suit décrit chacun des fonds en fiducie à participation unitaire qui existaient au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2005.

Obligations nominales :

Ce fonds investit essentiellement dans des obligations de bonne qualité (ayant une cote d'évaluation d'au moins BBB accordée par une importante agence de cotation) des pays du G-7 et des provinces canadiennes, assorties d'un taux d'intérêt nominal. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son point de repère, l'indice des titres du gouvernement Scotia Capitaux, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick :

Ce fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis pour financer l'activité économique au Nouveau-Brunswick. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que son point de repère, l'indice des titres du gouvernement Scotia Capitaux, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Obligations à rendement réel :

Ce fonds investit principalement dans des instruments à revenu fixe des pays du G-7, instruments qui sont rajustés pour tenir compte de l'inflation. L'objectif de rendement est d'obtenir 10 points de base de plus que son point de repère, l'indice des obligations à rendement réel Scotia Capitaux, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Marché monétaire :

Ce fonds investit essentiellement dans des titres à revenu fixe échéant à moins de un an. L'objectif de rendement est d'obtenir 20 points de base de plus que le point de repère. Avant le 9 novembre 2004, le point de repère correspondait à 80 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux et à 20 % du taux sur les prêts à vue. Depuis le 9 novembre 2004, il correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux et à 7 % du taux sur les prêts à vue.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Placements (suite) :

Actions canadiennes :

Ce fonds utilise des produits dérivés comme des swaps et des contrats à terme pour s'implanter dans divers segments de l'indice composé S&P/TSX. L'effet de levier est contourné du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. L'implantation s'effectue principalement dans les indices S&P/TSX grande capitalisation et S&P/TSX moyenne capitalisation et, dans une moindre mesure, l'indice S&P/TSX petite capitalisation. L'objectif de rendement est de dépasser ou d'égaliser le rendement de l'indice composé que le fonds tente de reproduire.

Actions canadiennes externes :

Ce fonds, qui est géré par des gestionnaires indépendants, investit dans des actions de sociétés canadiennes cotées en bourse. L'objectif de rendement est d'obtenir 100 points de base de plus que son point de repère, l'indice composé de rendement global du S&P/TSX, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Petite capitalisation du TSE :

Ce fonds, qui est géré par des gestionnaires indépendants, investit essentiellement dans les sociétés de l'indice composé S&P/TSX petite capitalisation. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son point de repère, l'indice S&P/TSX pour les sociétés à petite capitalisation, de 100 points de base.

Actions de répartition canadiennes :

Ce fonds a été créé pour mettre en application les décisions en matière de répartition de l'actif en investissant dans le marché des actions canadiennes. Ses principaux placements sont les produits dérivés tels les contrats à terme, les options et les swaps. L'effet de levier est contourné du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. Le point de repère est l'indice composé de rendement global du S&P/TSX. Toutes les parts de ce fonds avaient été rachetées au 8 septembre 2003.

Actions de répartition internationales :

Ce fonds a été créé pour mettre en application les décisions en matière de répartition de l'actif et pour diversifier les placements en actions en participant aux marchés des actions des États-Unis, du Japon et des pays européens développés. Ils s'implantent progressivement dans ces marchés en investissant dans des titres, en utilisant des produits dérivés tels les contrats à terme, les options et les swaps, et en investissant dans des fonds en gestion commune de produits indiciaires gérés par un gestionnaire indépendant. L'effet de levier est contourné du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. Ce fonds est également utilisé pour la mise en œuvre de stratégies quantitatives sur les marchés des actions des États-Unis. Le point de repère est une pondération des indices respectifs du pays ou de la région concernée.

Actions de sociétés ouvertes :

Ce fonds, qui est géré par des gestionnaires indépendants, investit dans des actions de sociétés cotées en bourse dans les marchés développés d'Europe et des États-Unis. L'objectif de rendement est de dépasser de 200 points de base le rendement du point de repère, qui est une pondération des indices respectifs du pays ou de la région en cause, sur une moyenne mobile de quatre ans.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Placements (suite) :

Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés :

Ce fonds vise à ajouter de la valeur en choisissant des titres parmi ceux de sociétés du S&P/TSX60 et du S&P/TSX à capitalisation moyenne, ainsi que certains titres de sociétés ouvertes inscrites en bourse aux États-Unis. Les titres privilégiés par ce fonds sont achetés et neutralisés par une position vendeur correspondante sur un autre titre provenant du même secteur. Le portefeuille est soutenu par un montant sous-jacent au comptant, et son objectif de rendement est d'ajouter 500 points de base par année, sur une moyenne mobile de quatre ans, à son point de repère. Avant le 9 novembre 2004, le point de repère correspondait à 80 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux et à 20 % du taux des prêts à vue. Depuis le 9 novembre 2004, le point de repère correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux et à 7 % du taux des prêts à vue.

Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique :

Ce fonds investit dans des actions de société ouvertes ou fermées ou dans des titres convertibles en actions d'entreprises du Nouveau-Brunswick ou du Canada atlantique. L'objectif de rendement est d'obtenir 80 points de base de plus que le point de repère, qui est l'indice composé de rendement global du S&P/TSX, sur une moyenne mobile de quatre ans.

Actions à diffusion restreinte :

Ce fonds est géré par des gestionnaires indépendants qui investissent principalement dans les actions de sociétés américaines et européennes qui ne sont pas cotées en bourse. L'objectif de rendement est de dépasser celui de son point de repère, qui est composé des indices de rendement global du S&P 500 et MSCI Europe Net.

Valeurs immobilières canadiennes :

Ce fonds, qui est géré par des gestionnaires indépendants, investit dans des biens immobiliers canadiens par le biais de sociétés en commandite ou à l'aide de moyens de placement semblables. Le point de repère est l'inflation, laquelle est mesurée par le pourcentage de variation sur douze mois de l'indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC) du Canada plus 4 %.

Fonds quantitatif à faible corrélation avec les marchés :

Ce fonds prend une position acheteur et une position vendeur de valeur égale dans des titres américains tout en maintenant une faible corrélation avec les marchés et les secteurs. Le choix des titres s'effectue selon un modèle quantitatif à variables multiples. Le portefeuille est soutenu par un montant sous-jacent au comptant et son objectif de rendement est d'ajouter 500 points de base par année, sur une moyenne mobile de quatre ans, à son point de repère. Avant le 9 novembre 2004, le point de repère correspondait à 80 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux et à 20 % du taux des prêts à vue. Depuis le 9 novembre 2004, le point de repère correspond à 93 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours de Scotia Capitaux et à 7 % du taux des prêts à vue. Les premiers investissements de ce fonds ont été effectués le 1 avril 2004.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Placements *(suite)* :

Valeurs immobilières américaines :

Ce fonds est géré par un gestionnaire indépendant qui investit principalement dans des actions cotées en bourse de sociétés de placement immobilier américaines. L'objectif de rendement est de dépasser de 150 points de base l'indice NAREIT®.

Marchandises :

Ce fonds est utilisé pour mettre en application les décisions en matière de répartition de l'actif et diversifier les portefeuilles de placement du client par l'entremise des marchés des marchandises. Il s'implante progressivement dans ces marchés en utilisant des produits dérivés tels les contrats à terme normalisés et les swaps. L'effet de levier est contourné du fait que chaque produit dérivé est appuyé par des placements à court terme d'une valeur appropriée. Le point de repère est l'indice de rendement total des marchandises Goldman Sachs (en dollars américains). L'objectif de rendement est de correspondre à l'indice du point de repère. Les premiers investissements de ce fonds ont été effectués le 14 décembre 2004.

Investissement des étudiants :

Ce fonds est géré par les étudiants de l'Université du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au Programme d'investissement des étudiants. La base initiale était de 1 million de dollars qui doivent être investis en respectant le mode de placement préconisé par la SGPNB. Pour ce fonds, le point de repère est de 50 % du S&P/TSX 60, de 45 % de l'indice des titres du gouvernement Scotia Capitaux et de 5 % de l'indice des Bons du Trésor à 91 jours Scotia Capitaux. Le personnel de la SGPNB surveille étroitement les activités de ce fonds et il exécute et traite toutes les opérations pour le compte des étudiants.

Les placements sont exposés à de nombreux risques. La gestion des risques consiste à comprendre les risques associés à tous les domaines du secteur et à l'environnement de fonctionnement qui le caractérise et à y réagir activement. Essentiellement, les placements sont exposés aux risques associés aux fluctuations des taux de change, à la volatilité des taux d'intérêt, au marché et au crédit. La SGPNB a mis en place un ensemble de principes et de procédés officiels qui établissent les règles de répartition des placements entre des titres de participation et des titres à revenu fixe, qui exigent la diversification des placements à l'intérieur des catégories et qui imposent des limites à l'envergure du risque que comportent les placements et les contreparties. De plus, la SGPNB se sert, le cas échéant, d'instruments dérivés pour l'aider à gérer ces risques.

Risque lié aux taux de change :

Les fonds en fiducie à participation unitaire sont exposés au risque lié aux taux de change lorsque les placements sont faits dans une monnaie autre que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent entraîner un effet positif ou négatif sur la juste valeur des placements. La SGPNB atténue ce risque en ayant recours à des contrats de change à terme.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

Risque lié aux taux d'intérêt :

Ce risque s'entend de l'incidence que peuvent avoir les fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur marchande des placements d'un fonds en fiducie à participation unitaire. Les lignes directrices qui régissent la durée et les distributions pour ce qui est du portefeuille de titres à revenu fixe ont été conçues pour atténuer le risque lié à la volatilité des taux d'intérêt.

Risque de marché :

Le risque de marché se concrétise lorsqu'un placement fluctue en raison de changements dans les prix du marché, que ces changements soient provoqués par des facteurs inhérents à un placement donné ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur ce marché. La politique de la SGPNB consiste à investir dans un portefeuille de placements diversifié, en fonction des critères énoncés dans son manuel intitulé *Investment Policies and Investment Procedures Manual* et à utiliser des contrats sur instruments dérivés qui sont conçus pour réduire les répercussions du risque de marché.

Risque de crédit :

Les fonds sont exposés au risque de crédit dans l'éventualité où une contrepartie est en situation de défaut ou devient insolvable. La SGPNB a établi des critères de placement qui ont été conçus pour gérer le risque de crédit en imposant des limites à l'exposition au risque de crédit pour chacune des entités constituées.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Placements (suite) :

Les tableaux qui suivent donnent en détail les avoirs en parts de fiducie de chacun des Fonds :

a) Fonds de retraite dans les services publics :

	Parts	Valeur unitaire (arrondie en dollars)	2005	2004
Revenu fixe :				
Obligations nominales	730 772	1 479 \$	1 081 061 \$	886 850 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	11 956	1 674	20 015	28 298
			1 101 076	915 148
Obligations à rendement réel	221 276	1 965	434 799	397 831
Marché monétaire	189 322	1 265	239 587	126 357
			1 775 462	1 439 336
Actions :				
Actions canadiennes	394 796	1 432	565 483	732 214
Actions canadiennes externes	102 004	1 609	164 100	204 913
Petite capitalisation du TSE	32 077	1 629	52 261	71 576
Actions de répartition internationales	661 366	1 141	754 866	659 486
Actions de sociétés ouvertes	76 859	1 025	78 779	110 481
			1 615 489	1 778 670
Placements complémentaires :				
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	151 977	1 105	168 006	120 122
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	9 300	962	8 943	9 086
Actions à diffusion restreinte	46 833	769	36 004	32 249
Valeurs immobilières canadiennes	9 113	1 061	9 665	1 605
Fonds quantitatif à faible corrélation avec les marchés	39 850	960	38 240	-
Valeurs immobilières américaines	37 670	2 053	77 319	74 255
Marchandises	12 635	1 224	15 459	-
			353 636	237 317
Équilibré :				
Investissement des étudiants	485	1 639	796	725
			3 745 383 \$	3 456 048 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Placements (suite) :

b) Fonds de retraite des enseignants :

	Parts	Valeur unitaire (arrondie en dollars)	2005	2004
Revenu fixe :				
Obligations nominales	661 299	1 479 \$	978 289 \$	820 882 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	10 457	1 674	17 506	25 211
			995 795	846 093
Obligations à rendement réel	210 309	1 965	413 250	385 232
Marché monétaire	165 456	1 265	209 385	109 571
			1 618 430	1 340 896
Actions :				
Actions canadiennes	322 456	1 432	461 869	623 846
Actions canadiennes externes	89 218	1 609	143 530	182 864
Petite capitalisation du TSE	28 056	1 629	45 710	61 302
Actions de répartition internationales	549 786	1 141	627 511	556 836
Actions de sociétés ouvertes	67 225	1 025	68 904	98 428
			1 347 524	1 523 276
Placements complémentaires :				
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	132 927	1 105	146 948	107 017
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	8 134	962	7 822	8 095
Actions à diffusion restreinte	40 963	769	31 491	28 731
Valeurs immobilières canadiennes	7 971	1 061	8 453	1 430
Fonds quantitatif à faible corrélation avec les marchés	34 855	960	33 447	-
Valeurs immobilières américaines	32 948	2 053	67 627	66 154
Marchandises	11 051	1 224	13 521	-
			309 309	211 427
Équilibré :				
Investissement des étudiants	528	1 639	866	789
			3 276 129 \$	3 076 388 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

3. Placements (suite) :

c) Fonds de retraite des juges :

	Parts	Valeur unitaire (arrondie en dollars)	2005	2004
Revenu fixe :				
Obligations nominales	3 884	1 479 \$	5 747 \$	4 757 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	78	1 674	131	193
			5 878	4 950
Obligations à rendement réel	1 516	1 965	2 978	2 834
Marché monétaire	1 242	1 265	1 572	840
			10 428	8 624
Actions :				
Actions canadiennes	3 021	1 432	4 326	5 642
Actions canadiennes externes	670	1 609	1 077	1 401
Petite capitalisation du TSE	211	1 629	343	548
Actions de répartition internationales	4 880	1 141	5 571	4 974
Actions de sociétés ouvertes	505	1 025	517	754
			11 834	13 319
Placements complémentaires :				
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	998	1 105	1 102	820
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	61	962	59	62
Actions à diffusion restreinte	307	769	236	220
Valeurs immobilières canadiennes	60	1 061	63	11
Fonds quantitatif à faible corrélation avec les marchés	262	960	251	-
Valeurs immobilières américaines	247	2 053	508	507
Marchandises	83	1 224	101	-
			2 320	1 620
Équilibré :				
Investissement des étudiants	4	1 639	6	5
			24 588 \$	23 568 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

4. Revenu (perte) de placement :

a) Fonds de retraite dans les services publics :

	2005	2004
Revenu fixe :		
Obligations nominales	52 481 \$	81 697 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	1 379	3 094
	<u>53 860</u>	<u>84 791</u>
Obligations à rendement réel	44 178	54 210
Marché monétaire	5 160	3 774
	<u>103 198</u>	<u>142 775</u>
Actions :		
Actions canadiennes	77 077	214 343
Actions canadiennes externes	20 286	52 417
Petite capitalisation du TSE	2 002	26 807
Actions de répartition canadiennes	-	9 295
Actions de répartition internationales	58 678	195 667
Actions de sociétés ouvertes	13 426	15 418
	<u>171 469</u>	<u>513 947</u>
Placements complémentaires :		
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	6 872	4 573
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	(408)	1 212
Actions à diffusion restreinte	2 958	10 062
Valeurs immobilières canadiennes	557	-
Fonds quantitatif à faible corrélation avec les marchés	(1 305)	-
Valeurs immobilières américaines	7 622	28 332
Marchandises	2 443	-
	<u>18 739</u>	<u>44 179</u>
Équilibré :		
Investissement des étudiants	71	129
	<u>293 477 \$</u>	<u>701 030 \$</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

4. Revenu (perte) de placement *(suite)*:

b) Fonds de retraite des enseignants :

	2005	2004
Revenu fixe :		
Obligations nominales	47 864 \$	75 917 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	1 215	2 772
	<u>49 079</u>	<u>78 689</u>
Obligations à rendement réel	42 397	52 336
Marché monétaire	4 537	3 358
	<u>96 013</u>	<u>134 383</u>
Actions :		
Actions canadiennes	63 445	183 502
Actions canadiennes externes	17 848	46 706
Petite capitalisation du TSE	1 876	23 045
Actions de répartition canadiennes	-	8 416
Actions de répartition internationales	49 148	166 052
Actions de sociétés ouvertes	11 855	13 739
	<u>144 172</u>	<u>441 460</u>
Placements complémentaires :		
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	6 071	4 069
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	(363)	1 144
Actions à diffusion restreinte	2 613	9 074
Valeurs immobilières canadiennes	490	-
Fonds quantitatif à faible corrélation avec les marchés	(1 165)	-
Valeurs immobilières américaines	6 705	25 321
Marchandises	2 135	-
	<u>16 486</u>	<u>39 608</u>
Équilibré :		
Investissement des étudiants	77	141
	<u>256 748 \$</u>	<u>615 592 \$</u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Actif net détenu en fiducie

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2005

4. Revenu (perte) de placement *(suite)*:

c) Fonds de retraite des juges :

	2005	2004
Revenu fixe :		
Obligations nominales	283 \$	450 \$
Valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick	9	22
	<hr/>	<hr/>
	292	472
Obligations à rendement réel	309	392
Marché monétaire	34	26
	<hr/>	<hr/>
	635	890
Actions :		
Actions canadiennes	598	1 685
Actions canadiennes externes	134	366
Petite capitalisation du TSE	10	209
Actions de répartition canadiennes	-	65
Actions de répartition internationales	441	1 516
Actions de sociétés ouvertes	89	107
	<hr/>	<hr/>
	1 272	3 948
Placements complémentaires :		
Actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés	46	32
Perspectives de placement dans des actions du Nouveau-Brunswick et du Canada atlantique	(3)	9
Actions à diffusion restreinte	20	70
Valeurs immobilières canadiennes	4	-
Fonds quantitatif à faible corrélation avec les marchés	(9)	-
Valeurs immobilières américaines	51	196
Marchandises	16	-
	<hr/>	<hr/>
	125	307
Équilibré :		
Investissement des étudiants	1	1
	<hr/>	<hr/>
	2 033 \$	5 146 \$